

n° 38 - AVANT PROJET DE CONSTRUCTION DE 6 CLASSES MATERNELLES

Pour faire suite à la délibération du Conseil Municipal du 28 Mars 1977 chargeant Messieurs VINEY et SILVY-LELIGEOIS, Architectes DPLG de réaliser le projet de construction de 6 classes maternelles à LUDRES SUD (Agrément préfectoral du 15 Avril 1977) Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- approuve l'avant-projet présenté

- demande de contracter, en temps opportun, un emprunt pour couvrir la part de dépenses restant à la charge de la commune c'est-à-dire la différence entre le coût de cette réalisation et les montants de la subvention et de la participation de l'aménagement de la ZAC de Ludres Sud.

- Prend l'engagement d'inscrire au Budget pendant une période de trente ans un crédit d'entretien égal à 1 % du montant de la dépense subventionnable.

- Précise que le terrain sur lequel est envisagée la construction a été cédé gratuitement à la Commune par la Société Nancéienne d'Aménagement, aménageur de la ZAC de Ludres Sud en application du Bilan financier de la ZAC approuvé par Monsieur le Préfet le 13 Décembre 1971.